

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 JUN 2021

Délibération : **2021-06-194**
OBJET : **FONCIER : ACQUISITION EMPLACEMENT RÉSERVÉ RUE
ETIENNE SEBERT**
Nomenclature : 3.1.1

En exercice : 29	Le sept juin deux mille vingt et un à 18 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-huit mai deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.
Présents : 24	
Pouvoirs : 4	
Absent : 1	
Votants : 28	
Délibération comportant :	Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES.
Annexe :	Les membres ayant donné un pouvoir : Mickaël MENDES donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Jean-Marc COLOMBAT donne pouvoir à Alain ROYER, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Claude RINCE.

Le membre absent : Gwénola LEBRETON

Rapporteur : Claude RINCE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2111-1 à L2111-3 et L2111-14 ;

Considérant le Permis d'aménager n°44209 18 E3014 en date du 28 septembre 2018 ;

Considérant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et notamment l'emplacement réservé K08,

Considérant la présentation faite en commission aménagement le 18 mai 2021.

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), un emplacement réservé (K08) est présent sur la parcelle cadastrée section AR n°31, afin de créer une liaison piétonne et cycle le long de la rue Etienne Sébert.

Suite à des négociations avec les propriétaires de la parcelle, il est proposé d'acquérir l'emplacement réservé d'une superficie de 99 m², au prix de 30 euros par m².

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'AUTORISER l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AR n°31, correspondant à l'ER K08, auprès de l'indivision RINCE pour un montant de 30 € par m².
- D'AUTORISER M. Le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 7 juin 2021
Alain ROYER, Maire

